

Année 2024-2025

Inscription à l'école maternelle ou élémentaire

- › Une nouvelle inscription ?
- › Un changement d'école ?
- › Un passage de la grande section de maternelle au cours préparatoire élémentaire ?

Quelle est la démarche à suivre ?

Pour enregistrer vos inscriptions vous devez :

Remplir le formulaire de demande d'inscription et retourner votre dossier complet dès le **03 Juin 2024** en mairie.

Remplir la fiche sanitaire de liaison (à compléter et/ou modifier le cas échéant)

Remplir la fiche de renseignements pour inscription à la restauration scolaire et accueil périscolaire

Pour enregistrer vos inscriptions, vous devez vous munir des documents originaux suivants :

- Un document justifiant de l'identité de l'enfant (livret de famille, acte de naissance, passeport, carte d'identité...)
- Un document justifiant de l'identité des personnes responsables de l'enfant (livret de famille, acte de naissance, passeport, carte d'identité ...)
- Un justificatif de domicile (Bail, facture EDF, SAUR, Assurances...)
- Certificat de radiation (pour les enfants venant d'une autre école)

Les familles souhaitant inscrire leurs enfants dans les accueils périscolaires (restauration et garderie) devront également fournir une **attestation d'assurance « responsabilité civile »** de l'enfant.

Si l'un de ces documents est manquant, l'inscription ne sera pas enregistrée.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION ECOLE

ANNÉE 2024-2025

NOM DE L'ENFANT.....PRENOM.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

de sexe : Féminin Masculin

Classe fréquentée à partir de septembre 2024 :

Maternelle section PS MS GS ELEMENTAIRE CP CE1 CE2 CM1 CM2

**L'inscription de votre enfant ne pourra être prise en compte qu'après
renseignement de l'ensemble des données ci-dessous et la production des
documents listés au verso**

PERE

MERE

NOM.....

NOM.....

PRENOM.....

PRENOM.....

ADRESSE.....

ADRESSE.....

.....

.....

.....

.....

☎ : Domicile.....

☎ : Domicile.....

Travail.....

Travail.....

Portable.....

Portable.....

Adresse mail Adresse mail

Autorité parentale : Conjointe Non partagée

Si non partagée, préciser le nom du responsable légal.....

Il s'agit de la mère du père autre

**VERSO A REMPLIR
OBLIGATOIREMENT**

ENFANT

Actuellement en MATERNELLE PS / MS / GS de

Actuellement en CP / CE1 / CE2 / CM1/ CM2 de.....

Nom(s) et prénom(s) des Frère(s) et/ou sœur(s) scolarisé(s) aujourd'hui sur la commune en précisant le(s) niveau(x) de classe et l'école actuellement fréquenté(es):
.....

L'intéressé est informé que les données recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Dauphin pour l'inscription des enfants à l'école. La base légale du traitement est l'obligation légale. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le personnel communal, le personnel éducation nationale, le Maire et les élus ayant reçus une délégation en ce sens. Ces données seront conservées pendant toute la période de scolarisation de l'enfant dans l'école publique de la commune.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et que mes déclarations sont conformes à la réalité
DAUPHIN , le...../2024

Signature (s)

Pièces à fournir obligatoirement avec le présent document

Les documents originaux pourront être demandés

- 1) Justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, impôts, baux ou quittance de loyer)
- 2) Copie du livret de famille complet
- 3) Certificat de Radiation (pour les enfants venants d'une autre école)
- 4) En cas de séparation :

Copie du jugement de garde en cas de divorce ou séparation (à défaut de présentation de jugement de garde, celle-ci sera considérée comme conjointe)

5) En cas d'autorité parentale conjointe, une lettre manuscrite donnant autorisation à la scolarisation de l'enfant dans l'école de DAUPHIN ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité du parent ne bénéficiant pas de la résidence habituelle de l'enfant.

6) Enfant placé dans une famille d'accueil : fournir la décision du juge des enfants ou une attestation du service d'aide sociale à l'enfance.

7) Enfant et responsable légal hébergés par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeant. Une copie de sa pièce d'identité et un justificatif récent document administratif au nom de l'hébergé mentionnant l'adresse de l'hébergeant.

Administration : Dauphin le/...../2024

Le Maire, Michèle BERTIN